



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Nos Ref : DFP/2016/32370
Vos Ref : N°RG/NO/15.16/083
Votre lettre du 01/06/2016

Paris, le

22 JUIL. 2016

Monsieur le Secrétaire général.

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'inquiétude de certains fonctionnaires de catégorie C qui, lorsqu'ils bénéficient d'une promotion en catégorie B, voient l'évolution de leur rémunération en catégorie B moins favorable que celle qui leur serait reconnue s'ils demeuraient en catégorie C.

Les organisations syndicales, qui ont été constamment associées avec les employeurs publics à la préparation de ce protocole, m'ont, comme vous, alertée sur le sujet.

Je rappelle que ce protocole améliore grandement les déroulements de carrières dans la durée : il rétablit les écarts entre les catégories hiérarchiques, revalorise les traitements de début et de fin de carrière et pose le principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète.

Je comprends, toutefois, que la situation que vous décrivez puisse susciter des interrogations chez les agents concernés, même si leur promotion en catégorie B se traduit dans tous les cas par une revalorisation salariale.

Mes services travaillent actuellement à la préparation de plus d'une centaine de textes, pour une application complète des revalorisations à compter du 1^{er} janvier 2017. Je signale, à cet égard, la publication récente de plus de 45 décrets concernant les personnels revalorisés à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Luc FARRÉ
Secrétaire général de l'UNSA Fonction publique
21 rue Jules Ferry
93170 BAGNOLET

Dès ce train de mesures mis en œuvre, au cours du 2^{ème} semestre 2016, mes services examineront, à ma demande, la difficulté soulevée.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant et d'en informer les organisations syndicales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma meilleure considération.

Bien à vous

Anniek GIRARDIN